



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-009 – 31 janvier 2023

Commande publique

Marchés publics

Quorum : 15

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Votants : 28

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Hermine TOFFOLETTI – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Nadine JOUAULT – Françoise LEBRUN – Sandrine THURET – Cédric BINET – Matthieu CHANEL – Thierry PRESSARD – Hélène LE BARS – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – François CHARMETEAU – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

Excusés :

Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Pascale THEZE – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY

Absente :

Catherine CHERIF

Pouvoirs :

Mathieu LUCAS MOUNIER à Philippe SALAÛN – Isabelle LEBOURDAIS à Sandrine THURET – Jean-Philippe MEHU à Laurence BIENNE – Jean LEMOINE à Dominique DELAMARRE – Anne GADBY à Cédric BINET – Pascale THEZE à Hermine TOFFOLETTI – Julien DUBOIS à Matthieu CHANEL – Sylvie LE LAY à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Philippe SALAÛN

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prestations de service d'assurance pour les besoins de la Ville de Guichen – Lot n° 3 Flotte automobile et risques annexes – Avenant n° 5

Par délibération n° 17-211 en date du 18 juillet 2017, le Conseil municipal a notamment autorisé le Maire à signer un contrat d'assurance Lot n° 3 - Flotte automobile et risques annexes avec la compagnie SMACL pour la période 2018-2022.

Considérant l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police municipale fin 2021, ainsi que l'acquisition d'un fourgon et d'un utilitaire avec benne pour les Services techniques au cours de l'année 2022,

Considérant la cession de deux tondeuses au cours de l'année 2021,

Considérant la correction apportée sur les dates de location d'un tracteur pour les Services techniques début 2021,

Il y a lieu de passer un avenant au contrat d'assurance, modifiant le parc de la flotte automobile de la Commune.

C'est pourquoi,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 23 janvier 2023,

Etant entendu l'exposé de Dominique DELAMARRE,

Il est proposé :

- 1°) De passer un avenant n° 5 au lot n° 3 - Flotte automobile et risques annexes, dont le titulaire du marché est la SMACL, afin d'y intégrer les mouvements de véhicules au cours des années 2021 et 2022, moyennant les régularisations de prime suivantes :
- 2021..... + 77,03 € HTsoit + 92,48 € TTC
 - 2022..... + 606,22 € HT soit + 750,97 € TTC
- 2°) D'autoriser le Maire à le signer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE



Philippe SALAÛN

POUR AMPLIATION
 CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 15/02/2023

-Publication en ligne le 16/02/2023

-Notification le

Le Maire

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire . Le recours gracieux</p>	<p>Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif . Le recours contentieux</p>	<p>Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.</p>